



## SOMMAIRE

- Production porcine au Québec 1
- Les jardins collectifs 4
- Réduction des gaz à effet de serre 7
- Collectivités autochtones 10
- Parc de la rivière Beauport 13
- Parc de la forêt ancienne du Mont Wright 14

### CONVOCATION

Le CRE-Capitale nationale vous invite à son assemblée générale annuelle 2003, le 14 mai prochain (voir convocation à la page 15)

## *Un développement durable de la production porcine au Québec: une utopie?*

Mélissa Auclair  
CRE-Capitale nationale

Le développement accéléré de l'industrie porcine au cours des dernières décennies a créé des inquiétudes et des conflits dans plusieurs municipalités du Québec. La qualité des cours d'eau et les problèmes d'odeurs sont souvent au cœur des préoccupations des dirigeants et des citoyens. C'est dans ce contexte qu'en juillet dernier, le ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, M. André Boisclair, confiait au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de tenir une consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec. Cette consultation allait permettre d'établir le cadre nécessaire au développement durable de cette production et de proposer un ou des modes de production favorisant une cohabitation harmonieuse des différentes activités sur le territoire. À l'occasion de ces consultations, le CRE-Capitale nationale a déposé un mémoire qui vise à influencer les directives émises par le BAPE au gouvernement. Cet article résume les recommandations du CRE dans ce dossier.

*suite en page 2*

## LE BULLETIN D'INFORMATION

– Coordination –

Mélicca Auclair

Lily-Pierre Lacerte

– Collaborateurs pour ce numéro –

Mélicca Auclair • Natacha Auclair

Marie-Ève Bérubé • Mathieu Cyr

Manon Fortin • Lily-Pierre Lacerte

Anick Lapointe • Nathalie Piedboeuf

Ianik Wright-Larin • Alexandre Turgeon

– Conception graphique –

Coursaire design

info@coursairedesign.com

– Photographie du premier article,

dont la page couverture –

Auclair M., Balej R., Benchellal M.,

Mitnik L., Negouai F. 2002

– Date de tombée des textes et publicités –

30 mai 2003

## Conseil régional de l'environnement

## Région de la Capitale nationale

## (CRE-Capitale nationale)

1085 Salaberry, bureau 316

Québec, Qc, G1R 2V7

Téléphone: (418) 524-7113

Télécopieur: (418) 524-4112

Courriel: info@cre-capitale.org

*Ce bulletin est reproduit par Coursaire design et le**Centre de services en développement durable (CSDD)**sur photocopieur numérique Canon et est imprimé**sur du papier recyclé de marque Rockland**contenant 30 % de fibres post-consommation.**Suite de l'article :**Un développement durable de  
la production porcine au Québec:  
une utopie ?*

Les positions défendues par le CRE-Capitale nationale se basent sur le principe du développement durable, qui intègre les considérations économiques, sociales et environnementales. L'agriculture durable se traduit par la préservation de la bonne qualité des sols, des végétaux, de l'eau ainsi que par le respect du bien-être des animaux. L'agriculture durable est économiquement viable pour la communauté, pas seulement pour un individu ou une entreprise, et elle est socialement acceptable.

Les activités porcines dans la région administrative 03 représentent environ 2 % de la production porcine totale du Québec. Il y a une soixantaine d'établissements porcins pour environ 81 000 bêtes. Quatre municipalités de la région sont considérées « en surplus de fumier ». Ces zones en surplus représentent 2 % du territoire. Il s'agit de Saint-Irénée (MRC de Charlevoix-Est), de Saint-Hilarion et Les Éboulements (MRC de Charlevoix), et de Sainte-Famille (MRC de l'Île-d'Orléans).

Près de 20 % de la population de la région de la Capitale-Nationale dépend des eaux souterraines pour ses besoins en eau potable. La ressource hydrique de la région est fragile, plusieurs contaminations y ont déjà été identifiées, notamment dans les MRC de Portneuf, Jacques-Cartier, Charlevoix-Est et dans la ville de Québec. Bien que ces contaminations ne soient pas nécessairement d'origine animale, elles démontrent la vulnérabilité de la nappe phréatique.

**Recommandations du CRE-Capitale nationale****1. Encourager la pratique de l'agriculture biologique**

Le CRE-Capitale nationale croit que le gouvernement du Québec doit augmenter le financement accordé à la pratique de l'agriculture biologique et durable.

Les exploitations de produits biologiques sont relativement rares dans la région alors que la demande est en expansion. L'agriculture biologique est à la fois préférable pour la santé humaine et pour la santé de l'environnement parce qu'elle n'utilise pas d'engrais chimiques et/ou de pesticides, que les animaux ne prennent pas d'antibiotiques et que les produits biologiques ne contiennent pas d'organismes génétiquement modifiés (OGM).

**2. Resserer les périmètres d'urbanisation et limiter le dézonage en zone verte**

Afin de préserver les terres agricoles, le CRE-Capitale nationale préconise un frein à toute forme de dézonage. L'autorisation de diverses activités en zone agricole encourage un aménagement anarchique du territoire qui amène des conflits de cohabitation, la stérilisation de grands espaces agricoles, l'altération de l'environnement ainsi que des coûts élevés en infrastructures. Pour ce faire, il serait intéressant de revoir le mandat confié à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin qu'elle soit non seulement moins permissive, mais qu'elle étudie également les possibilités de ramener un maximum d'hectares en territoire agricole.

**3. Privilégier l'élevage sur litière**

L'épandage de lisier<sup>1</sup>, beaucoup plus que l'épandage de fumier<sup>2</sup>, engendre des problèmes pour l'environnement et la santé humaine, en plus des coûts de traitement de l'eau et des odeurs plus fortes. Bien que l'agriculture sur litière<sup>3</sup> comporte certains inconvénients comme des coûts plus élevés et l'émission de gaz à effet de serre, le CRE-Capitale nationale croit que ce type d'agriculture est préférable à celle sur lisier. Le gouvernement devrait encourager les producteurs qui optent pour l'élevage sur litière lorsqu'ils implantent ou modifient un établissement. À la levée du moratoire, seul l'élevage sur litière devrait être autorisé et la conversion progressive des élevages sur lisier existants devrait être favorisé.

#### 4. Aménager des bandes de protection riveraines

Afin d'assurer une bonne qualité de l'eau, chaque cours d'eau et chaque fossé devrait avoir une bande de protection riveraine enherbée et boisée sur son pourtour. La largeur de bande riveraine requise pour stabiliser les berges et empêcher l'érosion est de 3 mètres, alors qu'une bande de 45 mètres permettrait d'établir un habitat pour la faune. Plusieurs études concluent qu'une bande de 12 mètres à 20 mètres devrait protéger l'approvisionnement en eau potable. Une bande minimale d'une quinzaine de mètres permettrait donc de préserver la qualité des lacs, rivières et ruisseaux (un minimum de 5 mètres devrait être respecté le long des fossés). Le gouvernement du Québec devrait donc inclure ces largeurs de bandes dans sa législation comme normes minimales. Prévoir des mesures économiques et fiscales incitatives pour les agriculteurs pour compenser les pertes en sols encourues pourrait être une manière de les encourager rapidement à instaurer cette bande de protection riveraine.

#### 5. Privilégier la gestion par bassin

Utiliser le bassin versant comme unité de mesure permettrait de mieux gérer la pollution émise par les productions animales. Dans les faits, le bassin versant est l'échelle à laquelle il est possible de bien mesurer la capacité de charge des cours d'eau et de savoir si un milieu peut accueillir davantage de fertilisant, donc de nouveaux établissements d'élevage. C'est dans les bassins hydrographiques en surplus de fumier qu'on devrait interdire les nouveaux établissements d'élevage et même parfois diminuer le nombre d'unités animales des fermes existantes, de sorte que la quantité des déjections épandues soit absorbable par le milieu et que les cours d'eau restent en santé.

#### 6. Revoir le modèle de subventions accordées aux entreprises agricoles

Le CRE-Capitale nationale souscrit au principe d'écoconditionnalité, qui rend conditionnelle l'aide financière aux agriculteurs respectant les normes environnementales. À la suite des recommandations du BAPE, les normes devraient évidemment être resserrées.

#### 7. Prévoir des ententes volontaires pour limiter l'épandage à certaines journées


Il existe présentement dans la législation une mesure qui permet aux municipalités d'interdire durant huit jours l'épandage de lisier. Néanmoins, pour une entente harmonieuse entre les agriculteurs, les citoyens et les municipalités, un calendrier de jours d'épandage décidé par l'ensemble des partis pourrait permettre de réduire les conflits de cohabitation.

#### 8. Encourager diverses pratiques agricoles de conservation

Les pratiques agricoles de conservation tels l'aménagement de haies brise-vent, le travail réduit du sol, la rotation des cultures et l'incorporation du lisier au sol lors de l'épandage doivent être encouragées.

#### 9. Affecter les ressources nécessaires au respect des normes

Le ministère de l'Environnement doit être en mesure de faire respecter les lois et les normes qu'il adopte. Pour ce faire, des ressources humaines qualifiées et en quantité suffisante doivent être affectées à la vérification et au suivi. Préciser et détailler les normes pourrait être une des actions privilégiées par le ministère pour faciliter le travail des inspecteurs.

En conclusion, le développement durable de l'industrie porcine est certes loin d'être atteint au Québec. Néanmoins, les recommandations émises par le Conseil régional de l'environnement – région de la Capitale nationale ajoutées à celles de plusieurs autres organisations sociales, environnementales et économiques, une fois appliquées, permettraient de s'en approcher. Les changements dans la pratique de cette industrie devraient, par ailleurs, être accompagnés de campagnes de sensibilisation et de création de tables de concertation afin que les citoyens et les agriculteurs puissent être proactifs dans ce dossier et agir pour le bien-être de leur collectivité. 

<sup>1</sup> déjections liquides

<sup>2</sup> déjections solides

<sup>3</sup> mélange de déjections animales et de paille



Paysage portneuvois

## Pour que l'héritage suive les générations...



La contribution de Papiers Stadacona à la vitalité régionale est impressionnante. Depuis **75 ans**, elle anime la vie économique de la région, tout en maintenant une politique de développement durable. En effet, sa présence génère quelque **1 150 emplois** directs et l'injection annuelle de plus de **250 millions** de dollars en salaires et achats de biens et services.



## Les jardins collectifs « Un lieu d'apprentissage et de solidarité »

**Manon Fortin**  
Chargée de projet  
Vivre en Ville

*Vivre en Ville, le Regroupement québécois pour le développement urbain rural et villageois viable, en partenariat avec l'organisme Moisson Québec, travaille actuellement à la mise sur pied d'un projet qui vise à favoriser la création de jardins collectifs sur le territoire de la Capitale Nationale. Mais d'abord, situons les jardins collectifs par rapport à notre réalité québécoise.*

Les jardins communautaires permettent simplement à des citoyens de jardiner en ville et chacun cultive sur son propre lot, principalement à titre de loisir. Les jardins collectifs, quant à eux, constituent une pratique alternative où tous les participants cultivent ensemble le même lot de terre. On leur attribue souvent une vocation sociale car on y effectue un travail d'animation, d'éducation populaire et de formation en culture maraîchère écologique. Ils peuvent répondre à différents besoins des organismes et des groupes de citoyens.

Sur le plan social, le jardinage collectif offre la possibilité aux personnes, aux groupes et aux collectivités de développer leur capacités, individuelles et collectives, à établir et planifier concrètement leur propre sécurité alimentaire. Le jardinage collectif, comme les cuisines collectives et les groupes d'achats, est un des moyens dits « alternatifs », c'est-à-dire qu'il donne la chance aux individus de devenir des acteurs importants dans leur communauté. Il favorise l'adoption de pratiques sociales leur permettant de résoudre, en partie, les problèmes d'approvisionnement, d'éliminer l'aide alimentaire à long terme et d'aider les personnes à retrouver leur autonomie. Du point de vue environnemental, le jardin collectif offre la possibilité de se réapproprier des espaces vacants en milieu urbain par et pour les citoyens. Il permet une meilleure gestion des matières résiduelles par le compostage des résidus de jardins et le développement d'une conscience environnementale et à l'aide d'ateliers horticoles basés sur les méthodes de cultures et de luttes biologiques. Il est entendu que, jusqu'à ce jour, les jardins collectifs n'ont pas obtenu de certification selon les normes établies en agriculture biologique. Par contre, c'est un grand pas dans cette direction puisque les bonnes pratiques écologiques, selon les méthodes en agriculture biologique, y sont enseignées. Les jardins collectifs « biologiques » offrent l'avantage aux familles qui en bénéficient de manger sainement et à peu de frais. Ce ne sont là que quelques-uns des nombreux avantages et bénéfices que les gens peuvent en retirer.

L'agriculture urbaine, bien gérée et bénéficiant d'un soutien approprié, promet aux villes et aux grandes métropoles de l'avenir une meilleure viabilité sur le plan écologique. Elle fait naître l'espoir de repeindre en vert les paysages stériles et

inhumains des agglomérations tout en contribuant à une plus grande prise de contrôle des individus et des collectivités sur leur propre développement.

### Portrait du jardinage collectif au Québec

Dans la région de la Capitale Nationale, environ sept groupes pratiquent le jardinage collectif. Depuis plus de dix ans, l'organisme Moisson Québec travaille à mettre en place des services d'aide alimentaire alternatifs, c'est-à-dire des services dans lesquels les personnes s'impliquent pour répondre à leurs propres besoins. L'organisme a réalisé un jardin collectif dans l'arrondissement de Charlesbourg à l'été 2001. Dans le cadre d'un programme de Développement ressources humaines Canada, un groupe de dix jeunes a participé à ce projet commun enrichissant. Les participants bénéficiaient d'un encadrement soutenu et une partie des récoltes leur était offerte. Moisson Québec avait également pour objectif de promouvoir et d'aider les organismes qui désirent développer des jardins collectifs avec leurs clientèles. À la suite de ce projet, l'organisme a pu redistribuer les surplus de la production à la



Modèle de composteur

population socioéconomiquement défavorisée de la région de Québec et de la Rive-Sud. Un guide a par ailleurs été rédigé par les participants à l'intention des organismes désirant démarrer d'autres jardins collectifs. Sur les huit jeunes ayant terminé le projet, sept sont soit de retour aux études ou soit sur le marché du travail. Le projet qu'ils ont mené à terme a eu des répercussions positives sur leurs choix de vie. La deuxième année des jardins collectifs s'est réalisée à l'été 2002 avec des jeunes admissibles à un programme d'insertion d'Emploi Québec. Un second jardin collectif « Les Ateliers

à la terre» est actuellement un plateau d'insertion au travail et un lieu de sensibilisation à l'écologie pour les jeunes de 16 à 30 ans. En plus du travail à la terre, les jeunes ont une formation en agriculture écologique sous forme d'ateliers, de conférences, de sorties et de consultations avec différents experts. Lorsque vient le temps des récoltes, les gens peuvent se procurer de bons légumes frais sans produit chimique. Le travail fait à la main relève toute la saveur et la qualité des aliments produits. Voilà de bons exemples de prise en charge collective et du désir d'améliorer son environnement et la qualité de vie de son milieu.

Ailleurs au Québec, on démontre une volonté grandissante de la part de la population et des organismes puisque le nombre de jardins collectifs augmente à chaque année, surtout dans la grande région de Montréal. Le projet «Ensemble en zone verte», un projet de jardinage collectif biologique à Longueuil et à Saint-Hubert mis sur pied par A SEED (Equiterre) en 1997-1998, offrait un programme de formation en agriculture biologique pour 12 jeunes de 18 à 24 ans. Les jardins collectifs des Bois-Francs, orientés vers le concept d'agriculture soutenue par la communauté (ASC), ont donné une formation théorique et pratique en horticulture biologique à dix jeunes



Jardin communautaire

sans emploi et ayant abandonné leurs études. Pendant l'hiver, les responsables du projet ont réalisé une série d'émissions portant sur le jardinage biologique, à la télé communautaire. L'organisme Éco-Initiatives est un autre groupe environnemental voué au développement de l'agriculture urbaine et de la sécurité alimentaire dans la communauté de Notre-Dame-de-Grâce et de la ville de Montréal. Le premier jardin créé, le jardin Cantaloup rend hommage au patrimoine local. Les gens qui y travaillent sont des bénévoles recrutés dans les organismes communautaires de Notre-Dame-de-Grâce. Ils se rencontrent une à deux fois par semaine pour se distribuer les tâches et les récoltes. Les journées de travail sont encadrées par une animatrice qui leur enseigne la culture biologique. L'organisme a d'ailleurs contribué à la mise sur pied d'un peu plus de vingt jardins collectifs dans la région de Montréal. Ce sont des exemples concrets et déterminants de l'utilisation de jardinage collectif comme moyen d'intervention sociale.

Enfin, dans la région du Bas Saint-Laurent, Action Travail Rimouski – Neigette, un organisme d'aide à la réinsertion à l'emploi, utilise le jardinage collectif pour une quatrième année consécutive. Le projet appelé «Les maraîchers du cœur», vise à développer chez les participants un sentiment d'accomplissement, de fierté et de solidarité. Le fruit des récoltes est offert à l'organisme Moisson Rimouski qui le redistribue aux plus démunis.

### Le projet: «Jardiville: Jardinons la solidarité»

Vivre en Ville, le Regroupement québécois pour le développement urbain rural et villageois viable, en partenariat avec l'organisme Moisson Québec, élabore actuellement le projet: «Jardiville, jardinons la solidarité». Il vise à vivre un jardin collectif biologique d'insertion et à supporter des organismes dans l'implantation des jardins collectifs à vocation sociale sur le territoire de la Ville de Québec et de la Rive-Sud. Par le biais d'ateliers de formation, portant notamment sur les étapes au démarrage du projet de jardinage collectif et sur les fondements de bases de culture biologique, nous désirons encadrer, informer et diriger adéquatement les organismes dans la totalité des démarches de réalisations du projet. Moisson Québec a déjà réalisé l'expérience du jardinage collectif qui a conduit à la production d'un guide de démarrage. Cependant, nous croyons qu'un support concret sur le terrain demeure important, voire même essentiel. Les étapes de mise en place d'un jardin collectif nécessitent, selon nous, un encadrement soutenu et un suivi dès le début de la mise en place du jardin. Déjà, quelques organismes se sont montrés intéressés à développer un jardin collectif avec leurs membres ou à participer aux ateliers et activités en lien avec la culture maraîchère biologique. Cette expérience demeure une solution saine et peu coûteuse pour chaque participant. Les légumes produits iront en partie aux participants et aux bénévoles qui contribueront à la réalisation du jardin d'insertion, tandis que les surplus seront redistribués aux personnes socioéconomiquement défavorisées par le biais des organismes accrédités par




Ouverture des jardins collectifs de Moisson Québec / été 2002

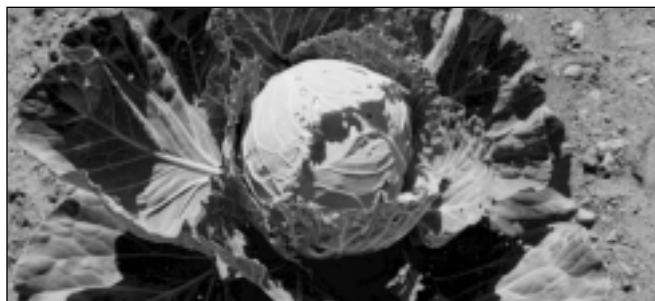
Moisson Québec. Il permet également la réappropriation d'un îlot de verdure dans la trame urbaine en réutilisant un espace vacant et lutte contre l'étalement urbain en améliorant la

qualité de vie des citoyens. Le fait de promouvoir l'agriculture urbaine bien gérée ne peut qu'être bénéfique pour la société à tout point de vue.

### Les jardins collectifs en devenir

Nous connaissons très peu les autres régions qui utilisent le «jardinage collectif» comme outil de développement social sur le territoire québécois. Il est donc impératif de réunir les intervenants et les organismes pour échanger et regrouper l'information, permettant ainsi de se donner des moyens pour sensibiliser les dirigeants des villes et des gouvernements. Nous devons tous nous pencher sur notre propre réalité socioéconomique afin d'intervenir et de répondre aux besoins immédiats de la population. La création d'un réseau ou d'une association de jardins collectifs québécois offrirait l'occasion de développer un lien de solidarité et d'échange entre les différents groupes. Ensemble, nous pourrions définir les objectifs et les enjeux du développement de jardins collectifs au Québec sur les plans environnementaux, sociaux et économiques. 

Nous sommes intéressés à connaître vos expériences de jardinage collectif. Vous pouvez nous contacter en tout temps, par courriel, à l'adresse suivante [manon.fortin@vivreenville.org](mailto:manon.fortin@vivreenville.org)



*Chou biologique*

© Manon Fortin



*Jardins du Pain-de-sucre (Squatec)*

© Manon Fortin



**ALCOA**

**OU L'ESPRIT D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## Propositions pour réduire les émissions de gaz à effets de serre du secteur des transports de la communauté métropolitaine de Québec

Résumé du mémoire présenté à la Commission des Transports et de l'environnement du Québec par le CRUTEC

**Mathieu Cyr**  
Coordonnateur  
CRUTEC

*Dans la communauté métropolitaine de Québec (CMQ), les problèmes socioéconomiques et environnementaux liés au secteur des transports ont atteint leur paroxysme. L'utilisation des transports collectifs et alternatifs (TCA) décline et le nombre de voitures sur les routes ne cesse d'augmenter. Entre 1986 et 2001, la part de marché du transport en commun est passée de 15% à 9%. Bien que la région possède un ratio de plus de 20 km d'autoroutes par habitant, un des plus élevés en Amérique du Nord, les problèmes de congestion sont quotidiens.*

Dans le cadre des auditions publiques tenues par le gouvernement du Québec sur la mise en œuvre du Protocole de Kyoto (PK), il est important de rappeler que le secteur des transports est à l'origine de 38 % des émissions de GES de la province. À cet égard, un plan québécois de mise en œuvre du PK devra proposer des mesures favorisant le transport durable des biens et des personnes. Ce texte présente brièvement un certain nombre de mesures en ce sens.

### LA SENSIBILISATION

La sensibilisation, l'éducation et l'information de la population face à l'action des gouvernements du Canada et du Québec pour réduire les émissions de GES joueront un rôle déterminant dans le succès de l'approche qui sera retenue. Souvent négligées, elles permettent à la population de comprendre et d'accepter les mesures proposées. Lorsque les enjeux sont bien expliqués, la population devient un partenaire direct des gouvernements ainsi qu'un agent de changement puissant.



La STCA, organisée par le CRUTEC, est un bel exemple de projet de sensibilisation

### L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'aménagement durable du territoire doit être une priorité à l'intérieur d'un plan d'action visant à réduire les émissions de GES du Québec. Ainsi, les questions de l'aménagement

du territoire et du transport doivent être envisagées simultanément afin de diminuer les déplacements effectués en automobile.

### La gestion intégrée du développement urbain

Afin d'assurer une certaine cohérence dans les décisions prises à l'échelle de la CMQ en matière de transport durable, il est important de favoriser l'émergence d'un leadership régional au niveau de l'aménagement du territoire. Cependant, étant donné que plusieurs structures sont déjà en place, il n'est pas nécessaire d'envisager la création de nouvelles entités régionales.

### La densification de la ville

Les mesures qui permettent de densifier la ville sont multiples. Ainsi, il est possible, par l'entremise de lois, de politiques ou de directives, de favoriser une forme urbaine plus compacte, une plus grande mixité fonctionnelle et sociale, l'intégration du développement urbain avec le transport en commun, le contrôle du stationnement et le *traffic calming*, les prêts hypothécaires favorisant la localisation près du transport en commun et son utilisation, etc.



Favoriser un tissu urbain plus dense et multifonctionnel

© Vivre en Ville

## LE TRANSPORT

**Le financement des TCA**

Le financement des TCA est un sujet qui a fait l'objet d'une étude à l'échelle de la province au cours de l'automne 2002. Les mandataires chargés de définir des solutions susceptibles d'améliorer le financement du transport en commun au Québec sont unanimes: tous les acteurs concernés doivent s'impliquer, car les transports collectifs et alternatifs souffrent de sous-financement chronique.

**Augmentation du financement public**

Malgré un discours souvent véhiculé selon lequel le financement public des TCA n'est pas rentable pour la collectivité, il existe en fait de nombreux avantages qui y sont liés. En effet, les TCA sont moins coûteux à long terme que les infrastructures dédiées aux automobiles, ils sont plus équitables, ils permettent de créer des emplois durables et occasionnent des retombées positives aux plans socioéconomique et environnemental.

**Augmentation des coûts liés à l'utilisation de l'automobile**

Les mesures proposées par les mandataires du Ministère des Transports pour augmenter les coûts liés à l'utilisation de l'automobile sont très intéressantes. Elles doivent permettre d'internaliser les coûts socioéconomiques et environnementaux générés par l'utilisation de la voiture (soins de santé, utilisation inefficace des ressources, congestion, étalement urbain, bruit, stress, etc.). Les trois principales mesures envisageables sont la taxe sur l'essence, la taxe sur l'achat d'un véhicule – modulée en fonction de la consommation d'essence ou du poids du véhicule – et l'indexation du montant réservé au transport en commun sur l'immatriculation.

**Mesures fiscales en faveur des TCA**

Afin de favoriser les TCA, il est important de mettre en place des mesures fiscales avantageuses pour les utilisateurs. Tel que cela est proposé par les mandataires du Ministère des Transports, il faut reconnaître, comme déductible d'impôts, les sommes consacrées à l'achat des titres de transports. De même, les employeurs qui contribueraient, en tout ou en partie, au paiement des titres de transport se verraient allouer une déduction fiscale égale à 125 % de leurs dépenses réelles en ce sens. À l'opposé, les avantages liés aux stationnements subventionnés par l'employeur seraient imposés.

## Les infrastructures favorisant les TCA

**Moratoire sur l'augmentation de la capacité routière**

Il est essentiel de réviser les plans de transport de Québec et de Chaudière-Appalaches afin de favoriser l'objectif de réduire les déplacements en voiture. À l'heure actuelle, les plans de transport visent l'accroissement de l'utilisation des TCA, mais dans les faits, ils mettent en avant-plan la construction de nouvelles autoroutes ainsi que l'élargissement et l'entretien de celles déjà existantes. Pour cette raison, il est proposé d'imposer un moratoire sur la construction ou l'élargissement d'autoroute et de ne consacrer de l'argent qu'à l'entretien du réseau routier de la CMQ.

**Le transport en commun**

En ce qui concerne la Ville de Québec et le Réseau de transport de la Capitale (RTC), il est essentiellement proposé de terminer le renouvellement et le rajeunissement du parc d'autobus et l'amélioration des services aux utilisateurs. Viennent ensuite les projets tels le prolongement du réseau de Métrobus dans l'axe du boulevard de l'Ornière ainsi que vers la chute Montmorency, la mise en place d'un service de navettes écologiques à l'intérieur des murs du Vieux-Québec et la réalisation de voies réservées sur les autoroutes Charest, Laurentienne et Du Vallon. Il est aussi proposé de mettre en place des autobus articulés sur les parcours Métrobus afin de réduire le temps d'attente. Ces propositions constituent une base minimale pour améliorer le service aux utilisateurs et assurer une véritable relance du transport en commun dans la CMQ.



Favoriser le transport en commun

© Pascal Laliberté

**Atelier de réusinage de cartouches**

2800, rue Jean Perrin, suite 315

Québec (Québec), G2C 1T3

Téléphone: (418) 845-4114

Télécopieur: (418) 845-1849

Courriel: arc@qbc.clic.net

À Lévis, les principaux projets de la Société de transport de Lévis (STL) sont le renouvellement et le rajeunissement du parc d'autobus, la consolidation du territoire d'exploitation et la solidification des réseaux en place. Le développement du projet Interrives est une priorité. Ainsi, la STL propose de construire un stationnement incitatif de 200 places et un terminus d'autobus à la traverse Québec-Lévis qui s'en trouverait consolidé en tant qu'axe majeur de déplacements entre les deux rives. De même, il est proposé de mettre en place une voie réservée et des feux prioritaires sur le boulevard de la Rive-Sud, de construire un centre d'échange intermodal et un stationnement incitatif à l'approche du Pont de Québec à Saint-Romuald. D'autre part, les deux sociétés de transport doivent s'entendre sur l'intégration tarifaire et l'harmonisation de leurs services pour satisfaire aux besoins des utilisateurs des deux rives.

#### Le vélo utilitaire

En tant que mode de transport à émission zéro, le vélo s'insère parfaitement à l'intérieur des objectifs de réduction des GES du secteur du transport dans la CMQ. Alors que les infrastructures pour le vélo de plaisance sont assez bien développées, il incombe désormais de mettre l'accent sur le vélo utilitaire. Pour y parvenir, il faut diminuer les irritants qui nuisent à l'utilisation du vélo comme le relief, la distance, l'insécurité ou la température.



Le vélo est aussi un mode de transport

Concrètement, il faut promouvoir la mise en place de pistes cyclables en sites propres ou sur le réseau routier (bandes cyclables, chaussées désignées), l'installation de support à vélo sur les autobus et la mise en place d'infrastructures telles des supports à vélos sécuritaires, des casiers et des douches sur les lieux d'emplois.

#### La marche

Avant tout autre mode de transport, la marche devrait être envisagée pour les déplacements les plus rapprochés. Par exemple, la création de centres piétonniers au centre-ville ou l'instauration de zones 30 rendent ces secteurs plus invitants et plus sécuritaires pour la marche en tant que mode de transport, ce qui favorise ensuite l'utilisation du transport en commun. Finalement, il est possible de favoriser la marche en milieu urbain par l'entremise du *traffic calming* ou mesures d'atténuation de la circulation. 📄



La marche : le premier mode de transport



**cre-capitale  
nationale**

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT  
RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE

*Le Conseil régional de l'environnement –  
région de la Capitale nationale remercie  
le Bureau de la Capitale-Nationale pour  
sa contribution à cette publication.*

# Le développement durable des collectivités autochtones

**Ianik Wright-Larin**

Chercheure-analyste, responsable citoyenneté et culture  
Vivre en Ville

*Dans cet article, nous voulons montrer en quoi la protection et la mise en valeur du patrimoine autochtone peuvent bénéficier au développement durable de la collectivité québécoise et en quoi il est utile d'élaborer des projets d'aménagement du territoire québécois fondés sur des ententes de partenariat équitables avec les autochtones.*

## Une relation basée sur une vision moderniste du développement

Dès l'arrivée des premiers colons en Amérique, les décisions concernant l'exploitation des ressources naturelles ont été imposées aux autochtones. Ces derniers ont eu beau essayer de tirer profit de la situation, ils ne sont jamais parvenus à demeurer les égaux, que ce soit économiquement ou politiquement, des colonisateurs pressés d'imposer leur domination. Pour les autochtones, la mise en réserves et la migration vers les villes n'a pas été une évolution ou un aboutissement du point de vue de leur culture, mais une perte progressive de l'accès au territoire et un rétrécissement de leurs horizons. C'est la conséquence directe des décisions d'aménagement prises par la société « blanche » selon sa propre vision du développement. Un moment de l'histoire du Québec permet cependant d'expliquer plus précisément le développement intensif des dernières années, soit la période de la Révolution tranquille, débutant dans les années 1960 avec le gouvernement libéral de Jean Lesage.

## Les arguments de la croissance économique

À cette époque, le Québec en entier vivait de profonds bouleversements, entrait rapidement dans le modernisme et se préoccupait de plus en plus de son avenir en tant que peuple. La création de projets de mise en valeur des ressources naturelles, particulièrement les mines, le pétrole, la forêt et l'eau, faisait partie du grand projet de société des Québécois. Les territoires privés avaient été rapatriés et nationalisés pour

en assurer la conservation et en faire profiter d'abord la population québécoise. C'est en premier lieu pour se protéger du Canada anglais et des États-Unis que le peuple québécois, par les actions de son gouvernement et de ses industries, s'est mis à exploiter au maximum les ressources des terres traditionnelles des autochtones afin de dynamiser son économie et de s'enrichir par l'exportation. Cette période coïncide aussi avec l'accélération de l'étalement urbain sauvage, la mise en place du règne de l'automobile et une formidable avancée technologique, tous grandement responsables de la surconsommation des ressources, des déséquilibres économiques et de l'épuisement planétaire.

Un projet gigantesque est alors mis en place à la Baie James, qui devait faire affluer l'hydroélectricité et l'argent vers les villes et les villages du Sud. Pendant cette période, on ne s'inquiétait pas des populations, somme toute peu connues, qui y habitaient. L'opinion générale ne percevait pas le tort que les grands projets centralisés de développement pouvaient causer aux régions éloignées et surtout aux autochtones. On croyait que de négliger de développer ce territoire revenait à en gaspiller la valeur économique. Le potentiel des ressources en eau semblait infini et la production d'hydroélectricité devenait une solution à tous les problèmes. Mais nous savons désormais, grâce au concept de développement durable, que les ressources naturelles n'ont jamais été infinies et le potentiel d'exploitation humaine doit avoir ses limites.

Pour éviter, dès le départ, tout ennui juridique avec les Inuits et les Cris qui vivaient dans la région convoitée, on a tenté de s'emparer des terres des autochtones de manière définitive. On a donc organisé la signature d'une convention qui déposerait définitivement ces autochtones de l'accès aux terres tout en les dédommageant collectivement et individuellement par des sommes monétaires. Une clause de cette Convention de la Baie James, telle que prévue en 1973, annule les droits et titres fonciers de toute nation autochtone signant une convention avec le gouvernement, alors que ces droits et titres ne sont même pas encore reconnus par la loi.

Les années 1980 et 1990 ont été riches en projets d'exploitations des ressources du territoire. En fait, on continue toujours à construire et à passer des ententes ponctuelles qui ont pour

**BPH**  
environnement

1415, chemin Sainte-Foy  
Québec (Québec) G1S 2N7  
418-688-8282  
info@bphenviro.com

foresterie  
géomatique  
aménagement intégré  
écologie appliquée  
communication

conséquence l'appauvrissement culturel et environnemental. Dans cette course de la surconsommation contre la montre, ceux qui ont de grands moyens ont une grande avance. En fait le contexte social, économique et politique actuel est aujourd'hui encore plus pesant : l'électricité produite au Québec est dirigée de plus en plus vers le marché extérieur, d'où les profits fulgurants réalisés pas Hydro-Québec avec ses exportations aux marchés américains. Le sol, l'eau et l'air sont largement exploités et les terres traditionnelles de chasse des autochtones font maintenant partie de l'économie globalisée qui ne tient pas encore compte des réalités locales.

À titre d'exemple, depuis les années 1980, on justifie l'usage militaire du territoire traditionnel des Innus par des intérêts internationaux. L'OTAN utilise ce « vaste territoire inoccupé » pour faire des exercices de vols supersoniques et de tirs à basse altitude sous des prétextes d'instabilité et d'accroissement de la violence à l'échelle mondiale! Pourtant, les négociations actuelles avec le peuple Innu pour en arriver à une « approche commune » pour l'aménagement du territoire québécois essaient aujourd'hui de montrer qu'une autre façon de faire est possible.

### Les legs aux générations futures

Les conséquences de la Convention de la Baie James pour les peuples autochtones du Québec ont été infiniment plus importantes pour eux qu'ils ne pouvaient s'en douter. Aujourd'hui, les dommages causés par les grands projets tels que les réservoirs et les barrages, les mines, l'exploitation forestière, l'utilisation à des fins commerciale, militaires ou autres du territoire ont des conséquences souvent plus graves et plus profondes pour les autochtones que pour les autres populations. Les impacts cumulatifs de ces projets, qui s'établissent sur des sites sacrés ou utilitaires ayant servis à de nombreuses générations, sont nombreux et destructeurs. Ces impacts sont d'ailleurs perceptibles à très long terme puisque chaque projet d'envergure implanté sur le territoire réduit d'autant l'intérêt ou la possibilité de le revendiquer pour les générations futures. Par ailleurs, si l'on considère le problème à l'échelle globale, c'est aussi une perte patrimoniale et environnementale considérable pour l'ensemble de l'humanité.



Village d'Oujé-Bougoumou

© Vivre en Ville

Le développement durable, tel que défini dans les principes de la déclaration de Rio, signifie l'utilisation des ressources sans compromettre les besoins des générations futures et ce concept s'applique de plus en plus à la conservation du patrimoine. On peut définir le patrimoine comme l'ensemble des biens d'ordre culturel appartenant à une communauté et transmissibles d'une génération à une autre. Le patrimoine est une ressource limitée, principal témoin de l'histoire et de l'identité d'une collectivité. Or, si les richesses patrimoniales sont de plus en plus menacées de destruction par les activités économiques, la dégradation progressive du patrimoine entraîne aussi la détérioration du potentiel de développement de la collectivité.

Préserver et mettre le patrimoine collectif en valeur permet donc la transmission aux générations suivantes et contribue à développer l'identité et le sentiment d'appartenance à la collectivité. C'est dans cette optique qu'a été fondé Oujé-Bougoumou, un village cri devenu un modèle international de développement durable.

### L'aménagement d'une collectivité viable crie : l'exemple d'Oujé-Bougoumou

En langue crie, Ouje-Bougoumou signifie « endroit où les gens se rencontrent ». Pour une petite communauté crie d'environ 750 habitants, située à 26 km au Nord de Chapais, dans la province de Québec, c'est aussi le nom de leur nouveau village. L'histoire de la communauté d'Ouje-Bougoumou est celle de nombreux autres groupes d'autochtones sur la terre qui ont subi la ségrégation, l'acculturation et la pauvreté. Aujourd'hui, grâce à la persévérance des membres de cette communauté, Ouje-Bougoumou est devenu un modèle mondial de développement durable.

Après avoir enfin conclu une entente avec les gouvernements provinciaux et fédéraux pour le financement de la réinstallation durable de la communauté, la communauté d'Ouje-Bougoumou a fait appel à un architecte, Douglas Cardinal, sensible à l'intégration de la culture autochtone aux plans d'architecture et d'aménagement. La communauté a été consultée, principalement les aînés pour la prise en compte du patrimoine, et les jeunes, pour l'intégration du dynamisme



### Le compostage facilité

## Guide sur le compostage domestique

Ce guide contient les principes de base pour l'apprentissage de la fabrication d'un compost de qualité. Le compost ainsi obtenu pourra améliorer les sols du potager, des plates-bandes ainsi que le terreau des plantes intérieures.

Disponible au CRE - Capitale nationale (7 \$) ou par la poste (10 \$)

culturel cri, et les priorités soulevées ont ainsi pu être incorporées lors de la construction du nouveau village. Avec son plan d'aménagement circulaire et connecté, et ses institutions disposées, au centre, autour d'une place de rassemblement, le village veut symboliser l'effort de guérison et d'entraide exprimée par la communauté lors du processus de planification.

La fondation d'Oujé-Bougoumou marque aussi la fin de plusieurs dizaines d'années d'exils, la communauté déménageant sept fois, au gré des besoins des entreprises d'exploitation des richesses naturelles de leur territoire ancestral. La communauté d'Oujé-Bougoumou a particulièrement souffert lorsque les Blancs ont bâti sur leur territoire des barrages hydroélectrique. C'est pourquoi ils ont choisi pour leur nouveau village un système de chauffage qui préserve de manière durable leur environnement et leur indépendance. Les habitations et les autres bâtiments communautaires sont connectés à un système alternatif et économique de production d'énergie à partir des déchets de bois récupérés auprès des scieries de la région et qui alimente tout le village en chauffage et en eau chaude, aussi appelé le *district heating*. Enfin, la planification intégrée a permis de prévoir, en même temps que l'aménagement du village, différentes mesures pour améliorer l'accès à la propriété et à l'emploi pour ses résidents.

Ouje-Bougoumou est reconnu internationalement pour ces efforts originaux en matière de développement durable. L'amélioration à long terme de la qualité de vie de cette communauté autochtone, ses efforts pour protéger sa culture et son environnement, malgré l'exploitation croissante de son territoire traditionnel au service de l'économie nationale et internationale et l'expression de son identité propre à travers sa vitrine Internet, témoignent des efforts accomplis en ce sens. C'est d'ailleurs à Oujé-Bougoumou que l'on prévoit d'établir le *James Bay Cree Cultural Institute* qui visera à promouvoir la langue et la culture crie et facilitera leur transmission d'une génération à l'autre.

Le village a été primé et reconnu comme meilleure pratique par différents organismes de l'ONU, dont le prix *GLOBAL CITIZEN* en 1995, par la Société Canadienne d'hypothèque et de logement, et a été invité à participer à l'Exposition universelle de l'an 2000, tenue à Hanovre en Allemagne.



Entretien du chauffage communautaire (District heating)

© Vivre en Ville



Plan du village

© Vivre en Ville

INNERGEX

Un producteur

d'énergie  
renouvelable

MONTREAL • Téléphone: (450) 928-2550 • Télécopieur: (450) 928-2544  
 QUÉBEC • Téléphone: (418) 832-7513 • Télécopieur: (418) 834-0595  
 info@innergex.com • www.innergex.com

# Le parc de la rivière Beauport... un endroit à découvrir ou à redécouvrir!

Marie-Ève Bérubé et Nathalie Piedboeuf  
Comité de valorisation de la rivière Beauport

Le parc de la rivière Beauport, situé entre l'avenue Royale et l'autoroute de la Capitale, est un site enchanteur qui assure la protection et la mise en valeur d'un milieu naturel en équilibre fragile avec son voisinage urbain. Surprenant de beautés et de découvertes, ce petit oasis permet de prendre un « bain de nature » sans quitter la ville.

Sa vocation récréative fut consacrée en 1976 par l'aménagement d'une halte routière. Depuis, la population dispose de sentiers pédestres, d'une piste cyclable, d'aires de pique-nique et de stationnement qui facilitent l'accès au parc et rendent le séjour des visiteurs des plus agréables.

Le Comité de valorisation de la rivière Beauport (CVRB) a participé à l'implantation de certains de ces aménagements et en assure l'entretien, en étroite collaboration avec la ville de Québec.

## Un petit aperçu des beautés du parc...

### Le moulin Brown...

Vestige ancien d'une distillerie et d'une brasserie, le moulin Brown et sa petite chute, offrent aux visiteurs un premier coup d'œil magnifique sur la rivière Beauport. Lieu d'un commerce intense, ce secteur de la rivière a joué un rôle important dans l'économie Beauportoise.

### La Saulaie

Dans les méandres de la rivière Beauport, croît une saulaie de quelques dizaines de saules fragiles (*Salix fragilis*). Ce regroupement représente l'une des dernières saulaies matures à pousser à l'état sauvage dans la région de Québec. Ces saules font partie des plus grands arbres du Québec. Ce peuplement d'une remarquable hauteur de 25 mètres, constitue une véritable voûte végétale.

### Les Cascades

À quelques kilomètres en amont de l'embouchure de la rivière, une rupture de pente très prononcée donne lieu à une petite chute naturelle nommée Les Cascades. On y trouvait, au siècle dernier, un grand moulin à broyer la graine de lin afin d'en extraire de l'huile. Les crues de la rivière ont emporté les vestiges de ce moulin, à l'exception de deux meules qui gisent encore dans le lit de la rivière.

### Le Mélèzin

Reconnu pour son intérêt écologique et comme source d'eau de qualité pour la rivière Beauport, le Mélèzin est une aire boisée humide de 10 hectares, située au centre-ouest du bassin versant de la rivière, au nord du parc. On y dénombre plus de 80 espèces d'oiseaux, dont sept considérées comme

rare ou vulnérables (entre autres le Bruant de Le Conte et la Perdrix grise). Plusieurs espèces de mammifères y trouvent refuge et ont accès à une eau fraîche toute l'année, car elle ne gèle pratiquement jamais.

L'ensemble du parc de la rivière Beauport propose également au visiteur féru de botanique (et aux profanes) une grande diversité floristique. Arbres, arbustes, fleurs, fougères et compagnie retrouvent dans le parc un milieu protégé par des parois rocheuses créant un microclimat propice à leur croissance. De plus, en période de migration printanière, le parc foisonne de passereaux de toutes sortes.

### De nouveaux aménagements à venir...

Cette année, de nouvelles actions seront posées au niveau du parc et de l'ensemble de la bande riveraine. La Ville de Québec a récemment mandaté le Comité de valorisation de la rivière Beauport (CVRB) pour réaliser certains aménagements dont un escalier facilitant l'accès au parc et un plan directeur d'aménagement. Ce dernier, qui sera réalisé en concertation avec les usagers et la population, guidera les futurs aménagements réalisés dans les prochaines années.

Nous vous invitons donc à venir découvrir ce milieu exceptionnel par une visite virtuelle sur notre site Internet ([www.cvrbc.qc.ca](http://www.cvrbc.qc.ca)). Qui sait, tomberez-vous peut-être sous le charme et, bénéficiant de quelques heures de loisir, viendrez-vous parcourir les sentiers du parc de la rivière Beauport.

Nous vous y attendons! ☺



Les Cascades



La Saulaie

## Le parc de la forêt ancienne du Mont Wright

**Anick Lapointe**  
Ingénieur forestier  
Association forestière Québec métropolitain

Le parc de la forêt ancienne du Mont Wright, situé à moins de 30 km de la ville de Québec, est la propriété de la municipalité des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury. Ce secteur forestier de 187 hectares a été acquis par la voie d'un legs testamentaire en 1979.

### Historique

Ce vaste territoire fut confié à la famille Wright en 1850 par le gouvernement britannique en reconnaissance des services militaires rendus. Jusqu'en 1972, le territoire ne fut utilisé que de manière artisanale par les Wright. En effet, en 1972, Sydney Wright légua par testament le territoire familial à la municipalité à condition que celle-ci en fasse un parc de conservation. La municipalité ne prit possession du territoire qu'en 1979.

### Écosystème forestier exceptionnel (EFE)

En 1997, le Mont Wright a été identifié comme écosystème forestier exceptionnel (EFE) par la Direction de l'environnement forestier du ministère des Ressources naturelles (MRN). La raison de ce statut? La présence d'une forêt reconnue «Forêt ancienne»: une érablière à bouleau jaune et hêtre âgée de 300 ans. D'où l'appellation du parc de la forêt ancienne du Mont Wright.

Une forêt ancienne, selon le MRN, est désignée comme un peuplement n'ayant subi aucune perturbation naturelle sérieuse qui aurait pu causer la destruction du couvert forestier et ce, depuis très longtemps. De plus, ce peuplement ne doit pas avoir été aménagé par l'humain. Les arbres qui dominent la forêt ancienne ont depuis longtemps atteint la maturité et l'on y retrouve de très vieux arbres. Ces forêts sont caractérisées par la présence à la fois d'arbres vivants, sénescents et morts et le sol y est parsemé de débris d'arbres morts à divers stades de décomposition.

Mentionnons que 128 sites ont été identifiés comme «forêt ancienne» dans la province de Québec; de ce nombre, 34 sont de tenures privées. Parmi les sites proposés, seulement trois se trouvent à l'intérieur de parcs municipaux: le boisé Beckett à Sherbrooke, le boisé Papineau à Laval et le Parc de la Forêt ancienne du Mont Wright dans la municipalité des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury; d'où l'importance de protéger ce territoire!

### Ouverture officielle du parc

Ce n'est que le 28 septembre dernier que le parc de la forêt ancienne du Mont Wright ouvrait ses portes au public pour le plus grand bonheur des amateurs de randonnée et d'escalade. Ceci a été rendu possible grâce aux efforts de l'Association forestière Québec métropolitain (AFQM) et à la municipalité des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury, qui ont travaillé de pair afin de mettre en valeur ce site remarquable.

### Travaux d'aménagement

Pour faire suite à la volonté des frères Wright de conserver le site, la municipalité des Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury, avec l'aide de l'AFQM et de Sentiers Trans-Québec, a amorcé le réaménagement et la mise en valeur du territoire à l'été 2002.

Afin d'accueillir le public, la municipalité a réalisé la construction d'un stationnement. Des travaux d'aménagement des

sentiers ont été réalisés sur 1,9 km par Sentier Trans-Québec afin de minimiser l'érosion des sols et la dégradation du milieu. Des panneaux d'interprétation sur l'histoire de la famille Wright, les écosystèmes forestiers exceptionnels et le maintien de



Trou d'arbre pouvant abriter un nid d'oiseau

© AFQM

l'intégrité écologique ont été réalisés par l'AFQM et seront installés dès le printemps prochain. De plus, un panneau d'accueil sera installé à l'entrée du site avec une cartographie des sentiers. Tous ces travaux sont réalisés en vue d'éduquer et de sensibiliser la population à la protection du Mont Wright.

D'autres travaux sont à prévoir au cours des prochaines années. La municipalité désire achever le réaménagement des sentiers pédestres, dont le sentier utilisé pour se rendre à la paroi d'escalade qui est très érodée étant donné son

escarpement. Un sentier sera développé pour former une boucle depuis le sentier des Érables jusqu'au sentier de la Grimpe. Un belvédère est également prévu au sommet de la montagne pour que les visiteurs puissent apprécier le paysage. L'AFQM va développer de nouveaux sujets d'interprétation dont la pessière rouge, l'historique de Stoneham et les vieilles forêts et les chicots.

Bien des idées sont à développer, il ne reste qu'à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de tous ces travaux. ☞



Érablière à bouleau jaune

© AFQM



Champignon parasite très commun jouant un rôle très important dans la décomposition de nos forêts

© AFQM

## CONVOCAATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le Conseil régional de l'environnement – région de la Capitale nationale vous invite à son assemblée générale annuelle le 14 mai prochain à 18h30. Un léger goûter vous sera servi une heure auparavant.

Veuillez confirmer votre présence par téléphone au (418) 524-7113 ou par courriel à l'adresse suivante: [info@cre-capitale.org](mailto:info@cre-capitale.org).

En espérant vous voir lors de cette assemblée.

Mercredi, le 14 mai 2003  
1085, avenue de Salaberry, local 318  
Québec  
goûter et inscription: 17h30  
début de l'assemblée: 18h30



**Corsaire**  
DESIGN

Concepteur officiel du Bulletin d'information  
du CRE-Capitale nationale

Tél. : 418.525.7707 | Téléc. : 418.524.4112  
Courriel : info@corsairedesign.com



## Qu'est-ce que le CRE-Capitale nationale ?

Le Conseil régional de l'environnement – région de la Capitale nationale (CRE-Capitale nationale) est un organisme à but non lucratif créé en 1989.

Il regroupe des organismes, des associations, des institutions, des entreprises et des individus ayant à cœur la promotion du développement durable et la défense des droits collectifs pour un environnement de qualité. Ses actions se concentrent particulièrement dans la région administrative 03.

Sa mission première consiste à promouvoir l'insertion des valeurs associées à l'environnement le développement durable et la gestion

intégrée des ressources auprès de la population et des décideurs.

Sa stratégie privilégie la concertation régionale, les actions de sensibilisation, les projets concrets avec les intervenants du milieu et la conception d'instruments de diffusion. Il œuvre principalement dans les dossiers touchant l'aménagement du territoire, les matières résiduelles, l'eau, le transport, les milieux naturels et l'éducation relative à l'environnement.

Le CRE-Capitale nationale mise également sur la diffusion de l'information et sur le dynamisme de ses membres pour faire de l'environnement une priorité régionale.

### Organismes environnementaux à but non-lucratif

Association de lutte contre l'Ambrosia (ALCA) • Association forestière Québec métropolitain (AFQM) • Association pour la sauvegarde de la Baie de Beauport (ASBB) • Comité de l'environnement de la Côte-de-Beauport • Comité de valorisation de la rivière Beauport (CVRB) • Comité régional des usagers du transport en commun (CRUTEK) • Conseil de bassin de la rivière Montmorency (CBRM) • Corporation d'actions et de gestion environnementale de Québec (CAGEQ) • Corporation d'aménagement et de la protection de la Saint-Anne (CAPSA) • Corporation de restauration de la Jacques-Cartier • Concertation recyclage Québec • Conservation Faune Aquatique Québec inc. • ENvironnement JEUnesse (ENJEU) • Explos-Nature • Fédération québécoise du saumon atlantique • Fondation en environnement et développement durable de la région de la Capitale nationale • Groupe de recherche appliquée en macro écologie (GRAMÉ) • Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM) • L'Association pour la protection de l'environnement du Lac Saint-Charles (APEL) • L'Atelier d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement • Les Amis-es de la Terre de Québec • Les Amis-es de la Vallée du Saint-Laurent • Québec'ERE • Société d'aménagement et de conservation des lacs Long et Montauban (SACLIM) • Société linéenne du Québec • Table de concertation en environnement de Portneuf • Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCQ) • Vivre en Ville : Le regroupement québécois pour le développement urbain, rural et villageois viable

### Autres organismes

Action des citoyens pour le maintien de la qualité de la vie à Québec (ACQVQ) • Agence de l'efficacité énergétique • Agence des forêts privées de Québec 03 • ALCOA • ARC-Atelier de réusinage de cartouches • Armée du Salut • Association des biologistes du Québec (ABQ) • Association des industries forestières du Québec • Ateliers à la terre (Centre Jacques-Cartier) • Bouquinerie Trait d'union • BPHenvironnement • Carrefour Tiers-Monde • Centrale de l'enseignement du Québec • Centre de services en développement durable (CSDD) • Communauté métropolitaine de Québec • Coop Zone • Université Laval • Corsaire design • Fédération de l'UPA de la Rive-Nord • Groupe recherche Focus • Innergex • Municipalité régionale de comté de Charlevoix • Municipalité de l'Isle-aux-Coudres • Option Métal Recyclé du Québec • Récupération de matériaux de construction de la Capitale nationale • Recyclage Vanier • Ressourcerie Lac Saint-Charles • Roche Ltée • Société des amis du Jardin Van den Hende • Stadacona • TecSult Inc • Transfert environnement • Viabilys informatique • Ville de Québec

## Oui, je deviens membre du CRE-Capitale nationale !

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Organisme à but non lucratif (OBNL)                | <input type="checkbox"/> 1 AN (20,00 \$)    | <input type="checkbox"/> 3 ANS (50,00 \$)  |
| <input type="checkbox"/> Membre individuel                                  | <input type="checkbox"/> 1 AN (10,00 \$)    | <input type="checkbox"/> 3 ANS (25,00 \$)  |
| <input type="checkbox"/> Autre (entreprises, municipalités, OBL, instit...) | <input type="checkbox"/> 1 AN (75,00 \$)    | <input type="checkbox"/> 3 ANS (180,00 \$) |
| <input type="checkbox"/> Bulletin (gratuit pour les membres)                | <input type="checkbox"/> 10,00 \$ PAR ANNÉE |  |

NOM DE L'ORGANISME \_\_\_\_\_ NOM DU REPRÉSENTANT \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_

NO TÉLÉPHONE \_\_\_\_\_ NO TÉLÉCOPIEUR \_\_\_\_\_

COURRIEL \_\_\_\_\_

### PAIEMENT :

Chèque joint     Argent     VISA     MASTERCARD

Numéro de carte : \_\_\_\_\_ Date d'expiration : \_\_\_\_\_

Prière de libeller votre chèque à l'ordre de

**Conseil régional de l'environnement – région de la Capitale nationale  
(CRE-Capitale nationale)**

1085, avenue Salaberry, bureau 316, Québec, (Québec), G1R 2V7 • www.cre-capitale.org

Téléphone : (418) 524-7113 • Télécopieur : (418) 524-4112 • Courriel : info@cre-capitale.org

Si le nom de votre organisme n'est pas sur cette liste, contactez-nous !